

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mme les conseillères

Rémi Fortin
Joyce Bérubé
Julie Gagné
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt
Jean-Pierre Martel

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-05-060

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-061

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 1^{er} avril 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-062

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-dix mille quarante dollars et quatre (90 040,04\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de dix-sept mille soixante-dix-neuf dollars et onze (17 079,11\$), et les salaires nets payés au montant de neuf mille cent dollars et soixante-quinze (9 100,75 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent seize mille deux cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix (116 219,90\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1342 à 1373.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 30 avril 2019 dans le cadre de l'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons et équipements de déneigement.

2019-05-063

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation publique a été déposée au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) relativement au projet « Acquisition d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons et équipements de déneigement »;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Carrefour du camion R-D-L de Rivière-du-Loup, le contrat concernant l'achat d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons et équipements de déneigement pour la somme de deux cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars (264 550\$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation publique et à la soumission de cette entreprise, datée du 29 avril 2019.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-064

AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des deniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2019.

D'approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de deux cent un mille quatre cent quarante-deux dollars (201 442\$), et/ou de toute subvention pouvant être reçue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

D'autoriser le maire ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-065 ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – MINES SELEINE – SAISON HIVERNALE 2019-2020

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de quarante-cinq (45) tonnes métriques de sel de déglacage pour la saison hivernale 2019-2020, auprès de Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor ltée, au coût de cent onze dollars et soixante-quinze (111,75\$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-066 FOURNITURE D'ABRASIF – SAISON 2019-2020 – LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se procurer du sable d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'achat et de la livraison d'abrasif s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de Les Entreprises de Construction St-Raymond Inc. pour la fourniture de quatre cent cinquante (450) tonnes, soit environ trente (30) voyages de sable d'abrasif de type CG-14 incluant la préparation et la livraison à l'entrepôt à sel situé au 11, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, pour la somme de vingt-six dollars et trois (26.03\$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2019-2020, pour la somme totale de onze mille sept cent douze dollars et cinquante (11 712.50\$), taxes en sus, conformément à la soumission écrite datée du 26 avril 2019.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties en cause.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-067 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE NUMÉRO 2019-35003 – LOT 5 679 892 – ÉDIFICE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 2, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MATRICULE 1396-15-4929 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

M. le maire Rémi Fortin informe que toute personne intéressée par cette dérogation mineure peut se faire entendre lors de la présente séance.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, et en particulier par les articles 145.1 à 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité consultatif d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité satisfait;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

CONSIDÉRANT la demande faite par la Municipalité de Saint-René-de-Matane concernant l'immeuble portant le matricule 1396-15-4929, lot 5 679 892, et qui consiste à autoriser :

que l'agrandissement projeté du bâtiment principal, abritant le Centre communautaire municipal, empiète partiellement dans la marge de recul avant fixée à 6,0 mètres de profond, selon ce qui suit :

- Un empiètement estimé à 1.44 mètre de profond, face au tronçon rectiligne de la rue de la Fabrique (longeant la façade principale Nord-Ouest du bâtiment existant), avec une distance de l'emprise de rue estimée à 4.56 mètres ;
- Un empiètement estimé à 3.16 mètres de profond, face au tronçon circulaire formant un cul-de-sac (longeant la façade latérale Nord-Est du bâtiment existant) au bout de la rue de la Fabrique, avec une distance de l'emprise de rue estimée à 2.84 mètres ;
- Pour un agrandissement prévu du rez-de-chaussée de 3.66 mètres (faisant face au tronçon rectiligne de la rue de la Fabrique) par 6.1 mètres (faisant face au cul-de-sac), et décalé de 0.7 mètre des murs avant et arrière existants (centré au mur Nord-Est);

CONSIDÉRANT la recommandation numéro REC. 2019-03 du comité consultatif d'urbanisme concernant la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2019-35003 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-068

DÉROGATION MINEURE – DEMANDE N°2019-35004 – LOT 5 679 898 – ÉDIFICE DE LA MAIRIE – 178, AVENUE SAINT-RENÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MATRICULE 1396-12-9683 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

M. le maire Rémi Fortin informe que toute personne intéressée par cette dérogation mineure peut se faire entendre lors de la présente séance.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, et en particulier par les articles 145.1 à 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité consultatif d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité satisfait;

CONSIDÉRANT la demande faite par par la Municipalité de Saint-René-de-Matane concernant l'immeuble portant le matricule 1396-12-9683, lot 5 679898, et qui consiste à autoriser :

1) que les constructions complémentaires suivantes, soit une génératrice extérieure déposée sur une base en béton rectangulaire protégée par deux bornes en métal coulées individuellement dans un empâtement en béton, soient totalement implantées en cour latérale du bâtiment principal, au lieu d'être situées en cour arrière comme le prévoit la réglementation d'urbanisme;

-et-

2) que les constructions complémentaires suivantes, soit un réservoir extérieur de propane déposé verticalement sur une base circulaire en béton, soient implantées en cour latérale du bâtiment principal, au lieu d'être situées totalement en cour arrière comme le prévoit la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro REC. 2019-04 du comité consultatif d'urbanisme concernant la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2019-35004 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'ENCADRER L'AFFICHAGE DIRECTIONNEL ET PUBLICITAIRE ET DE MODIFIER UNE LIMITE DE ZONE INONDABLE PAR EMBÂCLE DE GLACES

Mme la conseillère Lyne Gagnon donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal.

Le règlement numéro 2019-03 modifiera le règlement numéro 2009-03 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mai 2019 à compter de 18 h 30, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

2019-05-069

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-PR-03 INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'ENCADRER L'AFFICHAGE DIRECTIONNEL ET PUBLICITAIRE ET DE MODIFIER UNE LIMITE DE ZONE INONDABLE PAR EMBÂCLE DE GLACES

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D' le projet de règlement numéro 2019-03-PR, intitulé « Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces ».

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du projet de règlement numéro 2019-03-PR à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-04 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'INSÉRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Mme la conseillère Johanne Fillion donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement numéro 2009-04 sur les permis et certificats afin d'insérer des dispositions concernant l'administration des plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le règlement numéro 2019-04 modifiera le règlement numéro 2009-04 sur les permis et certificats afin d'insérer des dispositions concernant l'administration des plans d'implantation et d'intégration architecturale.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Mme la conseillère Johanne Fillion donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 2019-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mai 2019 à compter de 18 h 30, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

2019-05-070

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-PR-05 INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D' le projet de règlement numéro 2019-PR-05, intitulé « Règlement numéro 2019-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du projet de règlement numéro 2019-PR-05 à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-05-071 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS OS19-06 – CONCEPTION DE CALCUL STRUCTURAL – MISE EN PLAN DE LA STRUCTURE – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2 RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MARTIN RENAUD, ING.

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement du centre communautaire vont débiter au mois de mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est un édifice public au sens de la loi, la municipalité a la responsabilité d'avoir en sa possession des plans et devis signés et scellés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Martin Renaud, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' l'offre de service de Martin Renaud, ing. concernant la conception et le calcul structural ainsi que la mise en plan de la structure de l'agrandissement du centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique pour la somme de neuf cent soixante-quinze dollars (975\$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'offres de services professionnels, datée du 2 avril 2019.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-072 SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – ANNÉES 1 ET 2

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter le plan de mise en œuvre pour les années 1 et 2 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane présenté par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

DE transmettre la présente résolution au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-073 OFFRE DE SERVICE – SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE FQM/MMQ – DOSSIER NO. 19-11032/CL

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont uni leurs forces pour créer le Service d'assistance juridique FQM/MMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu ;

D'accepter l'offre de service d'assistance juridique le tout conformément aux documents d'offre de service professionnel présenté en date du 3 avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-074 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU PROFIL FINANCIER AU 30 MARS 2019 – PROFIL FINANCIER PÂQUES ET PARTIE DE SUCRE 2019 - COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

DE prendre acte du dépôt des rapports d'activités du Comité des loisirs de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-05-075 MANDAT À M^e JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT – TRAITEMENT DE MISE EN DEMEURE VERSUS LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE mandater M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat, pour entreprendre les procédures dans le traitement des mises en demeure en relation avec la réglementation d'urbanisme municipale concernant le dossier matricule 1298-42-3241.02.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les données pertinentes à M^e Jean-Pierre Chamberland.

DE défrayer les services professionnels de M^e Jean-Pierre Chamberland, selon le tarif horaire de deux cents dollars (200\$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-076 APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, dans le cadre de travaux de traçage des lignes de rues pour les routes Richard, de la Boucanerie, du Ruisseau-Gagnon et du chemin de la Réserve-Faunique de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-077 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE RÉNOVATION – FINITION INTÉRIEURE - CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique « Municipalité Amie des Aînés » ainsi que son plan d'action 2015-2019 en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT les besoins constatés pour des travaux de rénovation au centre communautaire, majoritairement utilisé par les groupes sociaux d'aînés de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le besoin ci-haut mentionné fait partie du plan d'action de la Politique des aînés de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer une partie des travaux de rénovation via le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluses dans le Guide du programme qui s'appliquent au projet;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière, à assumer tous les coûts non admissibles au programme et tout dépassement de coût associés au projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-05-078

ADOPTION DE LA POLITIQUE 2019-03, INTITULÉE « POLITIQUE PORTANT SUR LA PROCÉDURE DE RÉCEPTION ET D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente politique ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la politique 2019-03, intitulée « Politique portant sur la procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-079

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT DU SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-080

AIDE FINANCIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – PROJET EMPLOYÉ INTERCOMMUNAUTAIRE – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement local de Saint-René-de-Matane a obtenu une subvention salariale d'Emploi-Québec pour l'embauche d'un employé intercommunautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement local de Saint-René-de-Matane doit assumer les déductions à la source;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement local de Saint-René-de-Matane sollicite une aide financière au montant de six cents dollars (600\$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder une aide financière de six cents dollars (600\$) au Comité de développement local de Saint-René-de-Matane pour la réalisation de leur projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-081

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF - RÉFECTION DE CONDUITES D'EAUX USÉES SUR DIVERS TRONÇONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT la réfection de conduite d'eaux usées sur divers tronçons dans la municipalité de Saint-René-de-Matane;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de mandater un laboratoire pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation à au moins deux fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont présenté une offre de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Englobe, le contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection d'eaux usées sur divers tronçons pour la somme de quatre mille neuf cent quatre-vingts dollars (4 980\$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'offre de services professionnels, datée du 24 avril 2019.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat lisant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-082

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 6 MAI 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, résolu :

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 6 mai 2019, à savoir :

Embauche

Steve Ross	Journalier et opérateur de la machinerie municipale	29 avril 2019
Régis Desrosiers	Journalier et opérateur surnuméraire de la machinerie municipale	29 avril 2019

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-083

AUTORISATION – ACHAT DE TÉLÉAVERTISSEUR ALPHA LEGEND VHF NARROW/WIDE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST

CONSIDÉRANT QUE l'un des deux téléavertisseurs de la municipalité est hors d'usage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procurer des téléavertisseurs aux employés municipaux du Service des travaux publics;

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'un téléavertisseur alphanumérique ALPHA ELEGANT VHF narrow/wide pour les fins du Service des travaux publics au montant de cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (169,95 \$), taxes en sus, chez Télécommunications de l'Est de Matane.

DE défrayer les frais de modification de remplacement pour le téléavertisseur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-084

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT – « LES RESSOURCES HUMAINES, UN CASSE-TÊTE? LES MEILLEURS OUTILS ET PRATIQUES POUR S'Y RETROUVER » - 27 MAI 2019 À MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à l'activité de perfectionnement dispensée par l'ADMQ, « Les ressources humaines, un casse-tête? Les meilleurs outils et pratiques pour s'y retrouver », qui se tiendra le 27 mai 2019 à Matane.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

QUE les frais d'inscription et de transport sont à la charge de la zone 12 Bas Saint-Laurent, la directrice générale et secrétaire-trésorière étant l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-085

ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION – TRANSPORTS DE BOIS SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE DE COMPENSATION – SAISON 2019-2020 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes les essences	1 885 voyages

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation dans le cadre de l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-086

DÉSIGNATION – ADJOINT À L'INPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-03-035

CONSIDÉRANT la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de La Matanie, responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

DE désigner M. Steve Ross à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées, et M. Régis Desrosiers, à titre de substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'abroger la résolution numéro 2019-03-035.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-087

DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2019-03-036

CONSIDÉRANT la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d'eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE désigner M. Steve Ross à titre de personne responsable de la gestion des cours d'eau, et M. Régis Desrosiers, à titre de substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin qu'il exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

D'abroger la résolution numéro 2019-03-036.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-088

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) – PROJET « AQUISITION D'UN SYSTÈME DE SON – CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique « Municipalité Amie des Aînés » ainsi que son plan d'action 2015-2019 en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, est essentiel à la vie communautaire des aînés de Saint-René-de-Matane dans le cadre des activités sociales, récréatives et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un système de son est un ajout important permettant une meilleure sonorisation pour les activités sociales des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane dépose le projet « Achat d'un système de son » pour le centre communautaire au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés pour l'obtention d'un financement de trois mille six cent soixante-dix-sept dollars (3 677\$), taxes nettes.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projet et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-089

CESSION DE TERRAIN – 484, ROUTE 195, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MME JACQUELINE GARON MICHAUD- MATRICULE 1492-78-3300

CONSIDÉRANT l'imminence d'érosion menaçant la résidence principale située au 484, route 195, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la résidence principale va être démolie;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de la résidence principale offre de céder le terrain pour la somme nominale d'un dollar (1\$) à la municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane n'est pas intéressée à acquérir le terrain situé au 484, route 195, Saint-René-de-Matane, matricule 1492-78-3300.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-05-090

MRC DE LA MATANIE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – RALLYE INTERMUNICIPAL – LES TRÉSORS DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Table en loisir de La Matanie est un regroupement volontaire des représentants des comités de loisirs (développement) de l'ensemble des municipalités de la MRC, le CISS et l'URLS accompagnent cette Table de concertation dans la mise en œuvre de projets intermunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont décidé d'organiser pour une deuxième année un Rallye intermunicipal : « Les trésors de La Matanie », avec une formule bonifiée qui permettra de rejoindre davantage les enfants et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE ce rallye intermunicipal se veut familial et rassembleur;

CONSIDÉRANT QUE deux rallyes sont organisés dans La Matanie, soit un le dimanche 8 septembre et l'autre le dimanche 22 septembre;

CONSIDÉRANT QUE les participants (population en général) sont invités à venir y participer en famille ou entre amis;

CONSIDÉRANT QU'afin avoir une première édition palpitante et de pouvoir offrir aux gagnants des prix intéressants, La Table en loisirs de La Matanie demande à la municipalité de Saint-René-de-Matane une contribution financière de cent dollars (100\$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder la somme de cent dollars (100\$) à La Table en loisirs de La Matanie pour l'organisation de l'édition du Rallye intermunicipal : Les trésors de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2019

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance d'avril 2019 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2019

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2019-05-091

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 mai 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**